

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 18

Artikel: Avis aux nouveaux abonnés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

AVIS AUX NOUVEAUX ABONNÉS

Le *Conteur Vaudois* sera adressé gratuitement, jusqu'au 30 juin prochain, aux personnes qui prendront un abonnement à dater du 1^{er} juillet.

Les gâte-tout.

Lundi dernier, la Municipalité a demandé au Conseil communal les crédits nécessaires pour faire réparer les bâtiments de Montriond et établir des clôtures autour du Crêt.

Quant aux clôtures, rien n'est plus indispensable dans nos promenades publiques, où certaines gens n'apprécient et ne respectent rien. Aussi la Municipalité a-t-elle eu raison de fermer provisoirement celle de Montriond, en attendant qu'elle ait pu l'aménager et en garantissant les attraites contre de nouvelles déprédations.

Il a suffi, en effet, de laisser cette propriété pendant quelques jours seulement, ouverte à tous, pour qu'elle présentât bientôt un aspect de délabrement déplorable. De jolis sentiers, par lesquels on atteint sans fatigue le sommet du Crêt, serpentent en longs zig-zags sous les riantes ombrages de la petite forêt qui est au nord de celui-ci ; eh bien, une myriade de gamins se glissant d'un lacet à l'autre, sur leur fond de culotte, ont détruit toutes les bordures, arraché les tapis de mousse, les petites plantes et les arbustes. Quelques-uns grimpaient comme des singes sur les arbres en faisaient craquer les branches avec un plaisir inouï.

Puis, le dimanche, parmi la foule qui s'acheminait vers le sommet du Crêt, on rencontrait des gens portant toute espèce de provisions de bouche, qu'ils allaient consommer par-ci par-là.

Pas une place verte qui ne fût souillée par des chiffons de papier maculés de graisse, pas un banc sur lequel on ne vit des pelures de saucisson, des croûtes de fromage, des coquilles d'œufs et des fragments de journaux.

Vous alliez chercher là un peu de verdure pour reposer vos yeux fatigués par les travaux de la semaine et vous repo-

ser un instant, pas possible : des bancs souillés comme nous venons de le dire par des débris de toute sorte, des gazons foulés, et au lieu de violettes, de primevères et autres petites fleurs printanières, les restes de nombreux pique-niques.

Telle a été l'inauguration de ce Montriond si ardemment convoité !

Lorsque la belle campagne du Denantou était gracieusement ouverte au public, par M. Haldimand, celui-ci éprouvait le plus grand plaisir à voir le travailleur s'y promener le dimanche, en famille ; il était heureux de pouvoir lui procurer quelque agrément en lui permettant de circuler librement dans les sentiers, autour des massifs ou des jets d'eau, et même jusque sous ses fenêtres. Mais nous nous souvenons que rien ne lui était plus désagréable que ces fragments de journaux, ces cornets vides laissés çà et là par les promeneurs.

Fichtre, il avait raison M. Haldimand ; et nous aimons à croire que la Municipalité installera à Montriond un gardien d'attaque et sans merci pour les gâte-tout ; un gardien qui n'ait pas froid aux yeux, intelligent, soigneux et actif comme le jardinier de Montbenon, par exemple, qui ne badine pas, celui-là !

L. M.

Une émouvante page d'histoire.

La *Gazette de Lausanne* publiait l'autre jour quelques extraits des mémoires que vient de publier le prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, en faisant remarquer que l'acte le plus retentissant de la carrière de ce prince fut son voyage à Sainte-Hélène pour y chercher les cendres de Napoléon.

Un beau matin, Louis-Philippe, accompagné de M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, apparaît chez son fils et lui dit : « Joinville, tu vas partir pour Sainte-Hélène, et en rapporter les cendres de Napoléon. »

Ici s'ouvre une page d'histoire assez célèbre, qu'on ne relit jamais sans un vif intérêt de curiosité et que bon nombre de jeunes gens ne connaissent pas.

A la suite des événements de 1830,

qui amenèrent Louis-Philippe sur le trône, on se demanda généralement, et pendant longtemps, pourquoi l'Angleterre s'obstinait à garder sur le rocher de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon. Enfin M. Thiers, arrivant au ministère des affaires étrangères, fit auprès du gouvernement anglais des démarches qui eurent un plein succès. Le 12 mai 1840, M. de Rémusat, dans un discours plein d'élévation et de patriotisme, apporta à la Chambre des députés l'heureuse nouvelle. Il débuta en ces termes :

Messieurs, le roi a ordonné à S. A. R. Monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera, au retour, à l'embouchure de la Seine ; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris : ils seront déposés aux Invalides. Une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugureront le tombeau qui doit les garder à jamais.

Il importe, en effet, messieurs, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

A cette nouvelle inattendue, la Chambre se leva dans un transport unanime d'enthousiasme et d'orgueil. C'était, dans la soirée, l'événement de tout Paris, et, quelques jours après, celui de la France entière.

Dès le lundi 6 juillet 1840, l'équipage était réuni à Toulon, et un ordre du prince appelait tout le monde à bord de la *Belle-Poule* pour le lendemain, à midi.

Tout ce qui restait des compagnons d'exil de Napoléon était là. Citons tout particulièrement son ancien valet de chambre *Noverraz*, de Lausanne, où il était rentré après la mort de l'empereur. On voit encore à la *Violette*, chez un des membres de la famille, une petite armoire vitrée contenant plusieurs souvenirs de son ancien maître et de Sainte-Hélène, entre autres la grosse clef de Longwood.

..